

Note SFPC

**Préconisations pour la contribution des préparateurs en pharmacie
aux actions de pharmacie clinique.**

Table des matières

1. Contexte	3
2. Expériences acquises	3
3. Présentation du groupe de travail et principaux objectifs	3
4. Préambule : préconisations du groupe de travail (GT)	4
5. Définition de la situation clinique permettant un exercice sécurisé du préparateur en pharmacie	4
6. Préconisations des activités pour lesquelles le préparateur peut contribuer	5
6.1. Analyse pharmaceutique dans le cadre de la dispensation des produits de santé et de la démarche d'expertise pharmaceutique clinique	5
6.2. Bilan de médication et bilan partagé de médication	7
6.4. Plan de prise	9
6.5. Plan pharmaceutique personnalisé	10
6.6. Informations relatives au bon usage des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) ..	10
6.7. Qualité, gestion des risques et recherche	10
7. Connaissances et compétences requises	11
8. Techniques pédagogiques	12
9. Outils utiles à l'exercice de la pharmacie clinique	13
10. Synthèse et perspectives	13
11. Bibliographie courte	14

Liste des abréviations

ANAP : agence nationale d'appui à la performance
ANPPH : association nationale des préparateurs en pharmacie hospitalière
ANPPO : association nationale des préparateurs en pharmacie d'officine
ANSM : agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
BPM : bilan partagé de médication
CTM : conciliation des traitements médicamenteux
DGOS : direction générale de l'offre de soins
DMP : dossier médical partagé
DP : dossier pharmaceutique
DPI : dossier patient informatisé
GT : groupe de travail
HAS : haute autorité de santé
LAD : logiciel d'aide à la dispensation
LAP : logiciel d'aide à la prescription
MSS : messagerie sécurisée de santé
OMEDIT : observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique
PHRIP : programme-hospitalier de recherche infirmière ou paramédicale
PPP : plan pharmaceutique personnalisé
PREPS : programme de recherche sur la performance du système de soins
SFPC : société française de pharmacie clinique

1. Contexte

La Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC) a défini l'exercice de la Pharmacie Clinique comme un exercice centré sur le patient en collaboration avec le patient et ses aidants et les autres professionnels de santé. Ainsi, au sein de l'équipe pharmaceutique, cet exercice associe pharmacien, préparateur en pharmacie, interne en pharmacie, étudiant en pharmacie et l'apprenti préparateur en pharmacie en fonction des organisations, des ressources et compétences disponibles. Cet exercice ne cesse de se développer dans les différentes structures pharmaceutiques.

Parallèlement, la réforme relative à l'évolution de la formation des préparateurs en pharmacie au travers de l'universitarisation de cette formation, conduit à redéfinir le contenu de leur formation et des programmes enseignés, les connaissances et compétences nécessaires à leur exercice professionnel, tout mode d'exercice confondu.

C'est pourquoi la SFPC a lancé une réflexion scientifique pour proposer des préconisations sur la contribution des préparateurs en pharmacie aux actions de pharmacie clinique. Ces travaux s'appuyant sur des publications dont celles de la SFPC (notamment modèle de pharmacie clinique, lexique de pharmacie clinique, bonnes pratiques de pharmacie clinique) peuvent aider les réflexions professionnelles et universitaires en cours ¹⁻³.

2. Expériences acquises

Différentes publications nationales et internationales rapportent l'évaluation de l'intégration des préparateurs en pharmacie aux côtés des pharmaciens cliniciens dans le processus de conciliation des traitements médicamenteux réalisés en milieu hospitalier. Ces travaux montrent une expérience positive de l'implication des préparateurs en pharmacie se traduisant par une bonne intégration de la fonction dans cette activité et, sous-couvert d'une formation adaptée, la réalisation complète de bilans médicamenteux de manière aussi efficace que ceux réalisés par les pharmaciens ^{4,5}.

Aussi, s'appuyant sur ces différents travaux, plusieurs équipes pharmaceutiques françaises (ex : CHU Nîmes, CHU Tours, CHU Strasbourg, CH Le Mans...) ont déjà intégré les préparateurs en pharmacie dans leur projet de recherche de pharmacie clinique (PREPS, PRI, Appel à projets DGOS ou interne).

En 2021, à l'initiation de cette réflexion professionnelle, le groupe de travail PeP's (Préparateurs en Pharmacie) de la SFPC a réalisé une enquête diffusée au niveau des préparateurs en pharmacie, quel que soit leur lieu d'exercice, hospitalier ou en ville, sur les réseaux sociaux *via* les canaux de communications habituels de la SFPC ainsi que ceux des associations nationales des préparateurs en pharmacie (ANPPH, ANPPO). Les principaux résultats disponibles sur le site Internet de la SFPC (<https://sfpc.eu/gt-peps/>) ont montré un réel niveau d'implication des préparateurs en pharmacie dans les actions de pharmacie clinique et surtout leur fort intérêt pour y contribuer.

3. Présentation du groupe de travail et principaux objectifs

Le groupe de travail PeP's de la SFPC associe des pharmaciens et des préparateurs en pharmacie impliqués dans l'exercice de la pharmacie clinique à différents niveaux (opérationnel, universitaire, managérial), issus de différents établissements de santé et officines, et de représentants de deux associations : Association Nationale des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (ANPPH) et Association Nationale des Préparateurs en Pharmacie d'Officine (ANPPO).

Les principaux objectifs sont d'élaborer des préconisations relatives aux activités pouvant être confiées aux préparateurs en pharmacie dans l'exercice de la pharmacie clinique en officine et à l'hôpital, en identifiant les connaissances et les compétences requises, ainsi que le périmètre d'actions du préparateur en pharmacie au regard de l'exercice professionnel du pharmacien.

Cette réflexion s'appuie sur les publications scientifiques et les référentiels réglementaires en vigueur à la date de rédaction de ce document ⁶⁻¹⁴.

4. Préambule : préconisations du groupe de travail (GT)

Quel que soit le niveau d'implication dans l'exercice de la pharmacie clinique proposé pour les préparateurs en pharmacie, il est indispensable de favoriser l'acquisition et la mobilisation de connaissances et compétences. Pour cela, **les membres du GT émettent les préconisations suivantes** :

- Une formation adaptée, combinant impérativement formation académique et pratique en milieu professionnel, est mise en œuvre. La **formation initiale** s'inscrit dans l'évolution de la formation universitaire des préparateurs en pharmacie ;
- Un programme de **formation continue** doit également être déployé pour accompagner les préparateurs en pharmacie et intégrer les techniques pédagogiques actuelles (simulation, jeux de rôle, travail sur les postures, etc...) et un **compagnonnage** par des pairs et les pharmaciens. Ce programme peut, selon les organisations et les besoins des équipes, être commun avec la formation des membres de l'équipe pharmaceutique (exemple des internes en pharmacie). Cette formation doit aussi s'intégrer dans les programmes de **Développement Professionnel Continu** ;
- Un **processus d'habilitation** des préparateurs en pharmacie structuré et encadré est organisé. Il constitue la **pierre angulaire**, en adéquation avec la **fiche de poste**, pour réussir l'intégration du préparateur en pharmacie dans les actions de pharmacie clinique. Ce processus reste propre à chaque structure et prend en compte la nécessaire courbe d'apprentissage sur le terrain. **Seul un préparateur en pharmacie habilité** peut intervenir dans les activités de pharmacie clinique ;
- La formation et cette habilitation intègrent la présentation de **l'environnement dans lequel exerce le préparateur en pharmacie** : environnement professionnel (organisation d'un service de soins, interaction avec les équipes médicales et paramédicales, échanges avec les professionnels de santé dans le cadre du lien ville-hôpital, etc...), environnement informatique (droit d'accès aux logiciels métiers, aux plateformes de déclaration, aux messageries sécurisées, DP-DMP) ;
- Les **systèmes d'information** doivent prendre en compte cette évolution professionnelle et permettre aux préparateurs en pharmacie d'accéder à certains logiciels (tout ou partie) et applications métiers tout **en traçant les accès et les activités**. Sont particulièrement ciblés ici les logiciels d'aide à la prescription, à la dispensation, le Dossier Patient Informatisé, le Dossier Pharmaceutique et le Dossier Médical Partagé ;
- En milieu hospitalier, lorsque les préparateurs en pharmacie sont impliqués dans les actions de pharmacie clinique, l'organisation pharmaceutique mise en place veille à une certaine **stabilité dans l'affectation des préparateurs en pharmacie dans les services cliniques** afin qu'ils puissent suivre le patient dans son parcours ; l'exercice en milieu officinal facilite la contribution du préparateur en pharmacie aux actions de pharmacie clinique, du fait de son lien direct avec le patient.

5. Définition de la situation clinique permettant un exercice sécurisé du préparateur en pharmacie

Selon les patients, les prises en charge sont variées et présentent différents degrés de complexité liés à la pathologie, à son évolution et au patient lui-même (exemples : autonomie, environnement de vie). Aussi, nous proposons des critères permettant de définir une situation clinique aboutissant à un positionnement clair du préparateur en pharmacie dans l'exercice des activités de pharmacie clinique. Au-delà, chaque pharmacien gérant, chaque pharmacien titulaire doit définir au sein de sa structure le mode d'intervention adapté aux différentes situations.

Ces critères incluent le patient, son environnement, sa situation clinique, le traitement médicamenteux :

- patient connu,
- nombre de médicaments prescrits, modalités classiques d'administration des médicaments, absence de médicaments à risque ou à marge thérapeutique étroite,
- renouvellement d'ordonnance,
- absence d'ordonnances ou de prescriptions qui se chevauchent,

- lors de l'entretien, situation clinique stable, pas d'identification d'une problématique d'adhésion et/ou de tolérance,
- pas d'allergie à des médicaments,

En complément, en cas d'accès au dossier médical, les autres critères à prendre en compte sont :

- absence d'insuffisance rénale, hépatique,
- environnement social stable ou favorable (pas d'isolement social),
- pas de perte d'autonomie.

6. Préconisations des activités pour lesquelles le préparateur peut contribuer

Les préconisations sont déclinées selon le modèle de Pharmacie Clinique défini en 2017 par la SFPC (Figure 1). L'implication du préparateur en pharmacie dans certaines activités transversales venant en appui du processus de pharmacie clinique (notamment démarche qualité et gestion des risques, information et bon usage, recherche) est également discutée.

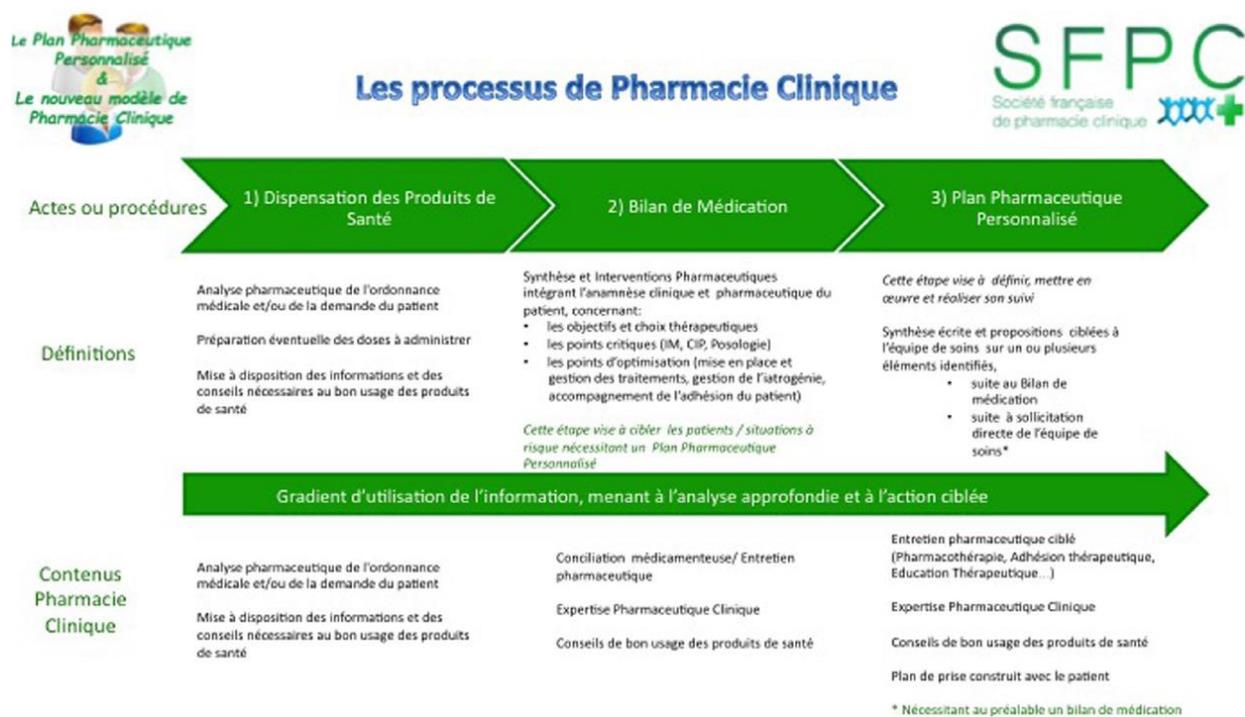


Figure 1 : Schéma des processus de Pharmacie Clinique d'après Allenet *et al.*¹

6.1. Analyse pharmaceutique dans le cadre de la dispensation des produits de santé et de la démarche d'expertise pharmaceutique clinique

Définition

L'analyse pharmaceutique de l'ordonnance, ou l'analyse pharmaceutique liée à une demande de médicament à prescription médicale facultative, fait partie intégrante de l'acte de dispensation et permet la vérification des posologies, doses, durées de traitement, modes et rythmes d'administration et la vérification de l'absence de contre-indications, interactions et redondances médicamenteuses.

Le pharmacien vérifie la présence d'interactions entre les médicaments délivrés au cours d'un même acte de dispensation mais également avec ceux qui ont pu être dispensés antérieurement (avec ou sans prescription) et dont le pharmacien a connaissance.

La détection d'une interaction entre plusieurs médicaments est analysée par le pharmacien : mécanisme en cause (pharmacodynamique ou pharmacocinétique), conséquences cliniques éventuelles (majoration des effets thérapeutiques, des effets indésirables), et possibilité de remplacement par un autre médicament avec l'accord du prescripteur.

L'analyse pharmaceutique de l'ordonnance s'inscrit dans la démarche d'expertise pharmaceutique clinique, dans un objectif commun de détection d'éventuels problèmes liés à la thérapeutique et leur évolution.

Contribution du préparateur en pharmacie

Le préparateur en pharmacie peut analyser les demandes, les ordonnances de produits de santé au regard des exigences techniques et réglementaires. Il évalue la conformité pour aboutir à la recevabilité de l'ordonnance :

- en officine, en secteur rétrocession à l'hôpital : validité de l'ordonnance et identité du patient ; régularité formelle de l'ordonnance selon les médicaments prescrits et la réglementation dont ils relèvent (ordonnance sécurisée ou non comportant toutes les mentions requises notamment la date de l'ordonnance et la durée du traitement) ; qualification du prescripteur selon les médicaments prescrits (prescription initiale hospitalière, prescription réservée à certains spécialistes, médicaments autorisés à être prescrits notamment dans l'exercice de l'art dentaire, aux sages-femmes, aux pédicures-podologues) ; recueil de l'accord de soins et la réalisation des examens préalables et/ou périodiques auxquels la délivrance de certains médicaments est, le cas échéant, subordonnée.
- à l'hôpital, au sein de la Pharmacie à Usage Intérieur : respect des règles de prescription (rédaction de la prescription avec dénomination de chaque spécialité, dose, posologie, durée, mode et rythme d'administration) ; référence à un protocole établi le cas échéant ; qualification du prescripteur selon les médicaments prescrits.

Le préparateur en pharmacie intervient dans la **détection des éléments d'analyse de la prescription** (interactions, incompatibilités, redondances) et évalue le degré de complexité de la situation nécessitant l'intervention du pharmacien. Cette détection peut être confiée au préparateur en pharmacie **dans le cadre de l'utilisation d'un logiciel d'aide à la dispensation (LAD) certifié** et après avoir déclenché les contrôles de sécurité du LAD sur l'ordonnance à traiter ainsi que sur les ordonnances en cours de validité (traitement global du patient). En cas de déclenchement d'une alerte sécurité, de questionnement, de doute, le préparateur en pharmacie sollicite le pharmacien pour discuter de la situation rencontrée.

Ainsi, le préparateur peut intervenir dans le renouvellement de délivrance d'ordonnance ayant déjà été dispensée, sans modification, en l'absence de message de sécurité de la part du logiciel d'aide à la dispensation et/ou du système d'information (lorsqu'il est accessible) pour des patients avec une ou plusieurs pathologies documentées, ceci en l'absence de signalements émanant du patient ou de son aidant. **Les organisations et habilitations doivent être mises en place dans chacune des pharmacies, hospitalière ou officinale.**

L'avis du pharmacien est requis dans les autres situations telles qu'une primo-prescription comportant un ou plusieurs médicaments. Pour les prescriptions réalisées dans le cadre d'une pathologie chronique, une expertise pharmaceutique clinique devrait être déclenchée pour accompagner le patient. Quant aux interventions pharmaceutiques déclenchées suite à l'analyse pharmaceutique, elles sont réalisées et tracées par les pharmaciens.

Dans le cadre d'une **prescription pharmaceutique ou d'un protocole de coopération entre professionnels de santé**, seul le pharmacien est habilité à analyser les traitements.

Quant à l'expertise pharmaceutique clinique, elle relève de l'intervention et de la seule responsabilité du pharmacien. En effet, selon la SFPC, l'expertise pharmaceutique clinique est une démarche d'évaluation structurée par le pharmacien de la situation médico-pharmaceutique du patient et de ses besoins en termes de produits de santé, au regard des paramètres cliniques, biologiques et de contexte contribuant à sécuriser et optimiser la prise en soins. Elle est le **fil conducteur** d'un ensemble d'étapes et de productions de l'équipe pharmaceutique. Elle se conclut par un avis pharmaceutique formalisé et intégré dans le dossier du patient.

6.2. Bilan de médication et bilan partagé de médication

Définitions

En milieu hospitalier, le bilan de médication est le résultat d'une conciliation des produits de santé associée à une expertise pharmaceutique clinique. Il permet d'identifier les patients ou situations à risque nécessitant un plan pharmaceutique personnalisé¹.

En officine, l'avenant n°12 à la Convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie définit le bilan partagé de médication et en précise les modalités organisationnelles.

Contribution du préparateur en pharmacie

Quel que soit l'exercice professionnel (hôpital / officine), le préparateur en pharmacie peut intervenir au niveau de certaines étapes du bilan partagé de médication (BPM) ou du bilan de médication notamment dans le processus de conciliation médicamenteuse, dans la conduite d'entretien avec le patient et dans la formulation et l'explication de recommandations relatives au bon usage des produits de santé.

Nous proposons ci-après de développer le processus de conciliation des traitements médicamenteux réalisé (exercice hospitalier) et de compléter par un cas d'usage sur la réalisation du bilan partagé de médication à l'officine.

Conciliation des traitements médicamenteux

Définition

La conciliation des traitements médicamenteux (CTM) est un processus formalisé qui prend en compte, lors d'une nouvelle prescription, tous les médicaments pris et à prendre par le patient (Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé – Guide HAS, 2018). Elle associe le patient et repose sur le partage d'informations et sur une coordination pluri-professionnelle. Elle est réalisée aux points saillants du parcours patient (admission, transfert, sortie) lors d'un séjour (ex : hospitalisation conventionnelle, hôpital de jour) en milieu hospitalier ou en hospitalisation à domicile (Préconisations pour la pratique de conciliation des traitements médicamenteux en Hospitalisation A Domicile (HAD)).

Implication du préparateur en pharmacie selon les étapes du parcours patient

- CTM à l'admission d'un patient :

Les étapes du processus de conciliation pouvant être réalisées par un préparateur en pharmacie sont le **repérage des patients selon des critères définis par le pharmacien**, le **recueil des informations** sur le traitement médicamenteux intégrant l'entretien avec le patient et/ou ses aidants, **l'évaluation de la gestion du traitement habituel** par le patient, **la recherche d'informations** auprès des officines et au niveau du dossier patient *via* les organisations et outils (papiers et numériques) en place dans chaque structure. Le préparateur en pharmacie d'officine participe au processus de conciliation des traitements médicamenteux en renseignant l'équipe hospitalière à partir d'informations issues de la dispensation.

A partir de ces premières étapes et considérant que le préparateur en pharmacie dispose d'un accès aux différentes sources d'informations, il réalise une synthèse des informations pour aboutir à l'élaboration du **bilan médicamenteux** du patient. Si le préparateur en pharmacie n'a pas, ou ne dispose que d'un accès partiel aux informations, ou en cas d'entretien avec un patient peu contributif, ces étapes sont complétées par un pharmacien. Le pharmacien (ou interne formé et

¹ A ne pas confondre avec 2 autres termes consacrés :

- *le bilan médicamenteux tel que défini dans la conciliation des traitements médicamenteux (Guide HAS février 2018) : (...) Un bilan médicamenteux établit la liste exhaustive et complète des médicaments pris ou à prendre par le patient, qu'ils soient prescrits par le médecin traitant ou spécialiste ou qu'ils soient pris en automédication. Le bilan médicamenteux n'est pas une ordonnance. Il n'est pas un bilan de médication, il n'est pas un bilan partagé de médication ».*
- *le bilan partagé de médication, dont les modalités d'organisation sont définies dans l'avenant n°12 à la Convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie (https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/415492/document/avenant_12_jo.pdf).*

habilité, Dr Junior) valide systématiquement le bilan médicamenteux et les informations associées sur la gestion du traitement médicamenteux par le patient (modalités de prises, intolérance, allergie, adhésion médicamenteuse, etc.) et réalise l'échange collaboratif avec le médecin.

Le bilan médicamenteux validé ainsi que la transmission d'informations sur le traitement médicamenteux sont partagés par le préparateur en pharmacie auprès des professionnels en charge du patient et dans le dossier du patient. En terme de pratique de traçabilité dans le dossier médical du patient, et en accord avec la Haute Autorité de Santé, les informations relatives au processus de conciliation des traitements médicamenteux peuvent être renseignées par un membre de l'équipe pharmaceutique et doivent être validées par un pharmacien.

- CTM à la sortie d'un patient :

Au moment de la sortie d'un patient, le préparateur en pharmacie peut intervenir dans **l'identification des patients** selon des critères définis par le pharmacien nécessitant une conciliation des traitements médicamenteux et réaliser **le bilan médicamenteux de sortie** qui est proposé au pharmacien pour validation.

La participation du préparateur en pharmacie à la transmission d'informations sur le traitement médicamenteux de sortie auprès du patient et/ou de son aidant est à organiser avec le pharmacien dans chaque structure (établissement, officine) : le préparateur en pharmacie peut intervenir selon la situation clinique et le terrain du patient qui auront été définis par le pharmacien.

Quant aux **actions de coordination** réalisées entre les secteurs hospitaliers et ambulatoires, telles que l'envoi de documents en lien avec le processus de conciliation, elles peuvent être réalisées par un préparateur en pharmacie sous réserve de leur organisation préalable par le pharmacien et de la nécessaire étape de validation du pharmacien (ou interne formé et habilité, Dr Junior) (ex : envoi d'un courrier type par messagerie sécurisée et/ou secrétariats médicaux). Les exigences en termes de traçabilité restent identiques.

Cas d'usage et illustration de l'implication du préparateur en pharmacie officinal dans la réalisation d'un bilan partagé de médication (BPM)

Le préparateur en pharmacie participe à **l'identification et à l'inclusion** des patients ciblés par cet accompagnement, et à la **traçabilité** de cette action.

En effet, lorsqu'il est en contact avec un patient de 65 ans et plus polymédiqué non inclus dans le dispositif ou qui n'a pas déjà exprimé son refus de participation, il peut, à l'aide d'un argumentaire, lui présenter le BPM. Si le patient est d'accord pour intégrer la démarche, le préparateur en pharmacie se charge de la prise de rendez-vous et de son inscription sur le planning de l'équipe.

Dans la perspective du rendez-vous, le préparateur en pharmacie peut préremplir les documents associés aux différents entretiens en fonction des renseignements administratifs déjà en possession dans le dossier patient (nom, prénom, âge, adresse, etc.). Il commence également à remplir les documents concernant les **traitements médicamenteux à l'aide des historiques de dispensations**. Enfin, il peut s'assurer que le patient n'oublie pas le rendez-vous en prenant contact avec lui en amont.

Une fois les entretiens réalisés par le pharmacien, le préparateur en pharmacie peut participer à leur formalisation et leur traçabilité. Ceux-ci doivent être validés par le pharmacien.

Lors des contacts ultérieurs avec un patient inclus dans la démarche des BPM, le préparateur en pharmacie peut planifier les entretiens ultérieurs, et proposer la reconduction pour les années suivantes.

6.3. Entretien pharmaceutique

Définition

L'entretien pharmaceutique est un échange entre (un patient) ou (des patients) ou (un patient et un aidant) et un pharmacien (ou un membre de son équipe pharmaceutique habilité) pour recueillir des informations et renforcer les messages de conseil, de prévention et d'éducation. Un entretien pharmaceutique se décline selon des objectifs pré-définis et adaptés au patient.

Les cadres de mise en œuvre d'un entretien sont une conciliation des traitements médicamenteux (entrée ou sortie), une évaluation et/ou un renforcement de l'adhésion thérapeutique et une action éducative ciblée.

Il est réalisé à différentes étapes du parcours du patient et peut être conduit dans le contexte d'une consultation pluridisciplinaire (ex : consultation de primo-prescription d'une chimiothérapie orale). L'entretien se tient en présentiel ou en distanciel (cf. Télésoins pharmaceutiques). Un compte rendu de cet entretien doit être intégré au dossier patient et transmis le cas échéant aux professionnels de santé associés aux soins du patient.

Contribution du préparateur en pharmacie

Tout entretien pharmaceutique conduit avec un patient (ou un patient et un aidant) a un objectif bien précis qui répond à la situation du patient dans le cadre, par exemple, de la mise en place d'un plan pharmaceutique personnalisé. Aussi, selon l'objectif de l'entretien, le préparateur en pharmacie peut intervenir seul dans certaines configurations :

- ✓ entretien ayant comme objectif un **recueil de données** (conciliation médicamenteuse d'entrée lorsque l'équipe pharmaceutique est impliquée) ;
- ✓ entretien de **suivi** (rétrocession, aide au sevrage tabagique en officine) ;
- ✓ entretien dans le cadre de la conciliation de sortie pour **explication du traitement de sortie et des modifications** qui découlent du bilan médicamenteux réalisé à l'entrée ou d'un bilan de médication pour la mise à disposition des informations de bon usage des médicaments et, le cas échéant, des autres produits de santé.

Selon la situation particulière du patient ou de la complexité de certains médicaments, identifiées par le pharmacien au moment de la validation du bilan médicamenteux de sortie, l'entretien est réalisé par le pharmacien : cet entretien intègre une(des) action(s) bien spécifique(s) et définie(s) au regard de la situation du patient. Pour les **entretiens d'adhésion**, le préparateur en pharmacie peut aider au repérage, à l'identification des patients et réaliser une première évaluation d'adhésion préalable à cet entretien, l'entretien d'adhésion étant réalisé par le pharmacien.

Globalement, pour les **entretiens pharmaceutiques ciblés ou d'accompagnement pharmaceutique selon la convention en ville** (initiation de traitement par exemple) et les **entretiens motivationnels et/ou de résolution de problématiques** rencontrées par le patient, l'entretien est réalisé par le pharmacien.

6.4. Plan de prise

Définition

Un plan de prise est une aide à la prise des médicaments par le patient. Il s'agit d'un document standardisé puis personnalisé pour un patient donné, complété à partir de la prescription de sortie ou de prescriptions à un jour donné. Il mentionne tous les médicaments (forme et dosage), les horaires/moments de prise et des commentaires y sont éventuellement associés. Il ne s'agit pas d'une prescription. Il devient caduque dès le changement d'un traitement. Il convient selon les capacités cognitives du patient d'évaluer la pertinence de mettre en place un plan de prise.

Contribution du préparateur en pharmacie

Le préparateur en pharmacie, préalablement habilité, peut rédiger un plan de prise, qui sera validé par un pharmacien (ou interne formé et habilité, Dr Junior) :

- ✓ dans le cadre d'une **conciliation de sortie**,
- ✓ sur demande d'une unité de soins **avant la sortie d'un patient**,
- ✓ en ville, sur identification d'un patient (demande du patient, d'un prescripteur, d'un Infirmier Diplômé d'Etat, d'un aidant, etc.) sur **complexité d'une prise en charge**.

Le préparateur en pharmacie peut ensuite présenter lui-même le plan de prise au patient et/ou à l'aidant en fonction des organisations définies par le pharmacien.

6.5. Plan pharmaceutique personnalisé

Définition

Le plan pharmaceutique personnalisé (PPP) est un projet collaboratif de suivi thérapeutique individualisé incluant le patient, son aidant et les professionnels de santé. Il peut être proposé à l'issue du bilan de médication, pour certains patients. Le PPP vise à définir, mettre en œuvre et évaluer des actions ciblant l'efficacité, la tolérance, l'adhésion médicamenteuse, tout au long du parcours de soins.

Contribution du préparateur en pharmacie

Le préparateur en pharmacie est un maillon essentiel dans les différentes étapes de l'élaboration du PPP. Il peut participer à son déroulé mais il ne peut pas prendre la responsabilité de conduire et de présenter un PPP à un patient donné.

6.6. Informations relatives au bon usage des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux)

L'équipe pharmaceutique contribue au bon usage des produits de santé auprès des patients et des professionnels de santé. Le préparateur en pharmacie est ainsi un des acteurs apportant les informations relatives au bon usage en lien avec le pharmacien au niveau des différentes étapes du circuit des produits de santé telles que les étapes de préparation, administration des médicaments et conseils de bon usage lors de la dispensation des médicaments aux patients (officine, rétrocession à l'hôpital). L'intégration du préparateur en pharmacie dans les programmes de sécurisation de la prise en charge médicamenteuse est largement encouragée car le préparateur en pharmacie est un relais d'informations pour différentes thématiques notamment médicaments à risque, médicaments écrasables, règles de stockage, automédication, règles hygiéno-diététiques, modalités de dispensation, modalités de conservation.

6.7. Qualité, gestion des risques et recherche

La mise en œuvre des activités de pharmacie clinique et, plus globalement du processus de pharmacie clinique, s'accompagne aujourd'hui d'une démarche de mise sous assurance qualité pour formaliser les organisations, sécuriser et évaluer les pratiques professionnelles, et entrer dans une dynamique d'amélioration continue. Tous les professionnels de l'équipe pharmaceutique sont impliqués dans une telle démarche, c'est la condition de son efficacité et un gage de sa réussite.

Dans le domaine de la recherche, plusieurs Programmes de REcherche sur la Performance du Système de Soins (PREPS) ou Programmes Hospitaliers de Recherche Infirmière ou Paramédicale (PHRIP) ont déjà intégré le préparateur en pharmacie hospitalière dans les protocoles comme professionnel d'une équipe pluridisciplinaire venant en appui du pharmacien et interagissant avec d'autres professionnels à l'hôpital et en ambulatoire.

Dès lors, il peut être intéressant de développer une recherche visant à évaluer l'impact des préparateurs en pharmacie dans la réalisation d'une action de pharmacie clinique ciblée à l'instar des démarches anglo-saxonnes. La seconde étape sera, dans le cadre de la recherche paramédicale déjà existante en milieu infirmier, d'accompagner progressivement les préparateurs en pharmacie pour développer des études voire des projets de recherche de toute nature dans leur nouveau périmètre d'action.

7. Connaissances et compétences requises

La formation des préparateurs en pharmacie est fondamentale pour sécuriser tant l'exercice professionnel de la pharmacie clinique que l'habilitation par le pharmacien.

Cette formation doit se concevoir dans le cadre de l'universitarisation et de la réforme de la formation des préparateurs en pharmacie, et se poursuivre en milieu professionnel pour mieux appréhender l'environnement dans lequel évolue chaque préparateur en pharmacie.

Certaines connaissances et compétences sont transversales au processus de pharmacie clinique, d'autres sont à acquérir en fonction de l'activité de pharmacie clinique réalisée (Tableau 1).

Tableau 1 : Compétences transversales dans le processus de pharmacie clinique.

Domaines	Compétences transversales
- Pharmacothérapie	<ul style="list-style-type: none">- Rechercher, analyser les informations sur les produits de santé (réglementation, stratégie thérapeutique, interactions, ...)- Rechercher, selon les protocoles établis, les informations sur les substitutions et produits de santé disponibles
- Connaissances cliniques et biologiques générales	<ul style="list-style-type: none">- Rechercher et comprendre les informations essentielles (lecture du dossier patient, lecture d'un bilan biologique, de données cliniques,...)
- Communication et interactions/échanges avec le patient	<ul style="list-style-type: none">- Maîtriser les outils de communication- S'entretenir avec le patient et/ou son aidant et s'entretenir avec d'autres professionnels de santé- Conduire, gérer un entretien avec un patient (capacité à mener, recentrer, à gérer la communication, la qualité de l'information, le temps...)- Adapter sa communication et posture au profil du patient- Accompagner les personnes dans la prise en charge de leur traitement
- Environnement et outils informatiques	<ul style="list-style-type: none">- Utiliser les logiciels métiers (LAP, LAD, DPI, DP, MSS, etc.)- Traiter et transmettre des informations en utilisant les outils numériques- Enregistrer et traiter les données liées au patient dans le système informatisé (respect des règles liées à la sécurité numérique et la réglementation relative aux données de santé)
- Ressources documentaires disponibles (ex : bases de données, fiches d'informations médicaments pour les patients, etc.)	<ul style="list-style-type: none">- Rechercher, collecter et synthétiser une ou plusieurs informations scientifiques et professionnelles- Hiérarchiser les différentes sources d'informations
- Principes d'une démarche qualité	<ul style="list-style-type: none">- Réaliser une gestion et traçabilité documentaire- Rédiger de façon claire et concise- Analyser des événements indésirables dont les erreurs médicamenteuses
- Relations interprofessionnelles & posture professionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Etre force de proposition auprès du pharmacien pour lui permettre d'identifier des interventions pharmaceutiques- Savoir réagir face à l'identification d'un problème, d'une situation et savoir évaluer son degré de complexité, gravité pour solliciter l'intervention du pharmacien- Etre capable de respecter le rôle de chacun sur les différentes étapes des processus de pharmacie clinique- Coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle

Les connaissances et compétences spécifiques à la réalisation de certaines activités et complémentaires à celles présentées précédemment sont résumées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Connaissances et compétences spécifiques complémentaires selon les activités de pharmacie clinique.

Activité	Connaissances spécifiques	Compétences spécifiques
Conciliation des traitements médicamenteux	Processus de conciliation : objectifs, séquences	<i>Les compétences mobilisées sont décrites dans le tableau précédent.</i>
Analyse (pharmaceutique) de l'ordonnance	Méthodologie de réalisation de l'analyse de l'ordonnance	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la conformité et la recevabilité des demandes, prescriptions et ordonnances selon la réglementation - Identifier les ordonnances, les demandes prioritaires et les situations à risque - Détecter les éléments d'analyse de la prescription : interactions, redondances, incompatibilités - Evaluer la situation du patient (clinique, social, thérapeutique) nécessitant l'intervention du pharmacien - Rechercher, selon les protocoles établis, les informations sur les substitutions et produits pharmaceutiques disponibles - Traduire de manière opérationnelle les décisions des comités institutionnels et/ou issues des rencontres pluri-professionnelles - Prendre en compte les paramètres cliniques et biologiques du patient (accès et consultation du DPI)
Entretien	Méthodologie de réalisation des entretiens avec le patient	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les patients éligibles aux entretiens - Utiliser des techniques pédagogiques relatives à la conduite d'entretien avec le patient - Savoir répondre aux questionnements des patients sur leurs thérapeutiques, les éventuelles modifications de traitements - Savoir réorienter le patient en cas d'incapacité à répondre

Certaines connaissances et compétences ciblant les activités de pharmacie clinique et non un statut (pharmacien ou préparateur), les formations pour les acquérir pourront être en partie communes entre pharmaciens (notamment juniors) et préparateurs en pharmacie. Cette formation commune permettra également de renforcer la cohésion au sein de l'équipe pharmaceutique et faciliter l'harmonisation des pratiques.

Ces formations peuvent être conduites au sein de la structure (hôpital, officine, CPTS, ...) ou en interstructures (GHT par exemple). Un gain supplémentaire peut être obtenu si la formation est validante, par exemple les 40 heures en lien avec l'éducation thérapeutique.

8. Techniques pédagogiques

Les techniques pédagogiques doivent être combinées en cohérence avec le milieu professionnel afin de développer efficacement les compétences professionnelles et sécuriser l'exercice des préparateurs en pharmacie.

Les techniques pédagogiques recommandées sont les suivantes :

- cours magistraux ;
- techniques de simulation (ex : cartes conceptuelles, jeux de rôle, serious game) en s'attachant à travailler autant que de besoin l'interprofessionnalité et la relation avec le patient ;
- compréhension des interactions entre professionnels et avec les patients en déployant des méthodes fondées sur la communication ;

- présentation et analyse de cas d'usage ;
- études de cas (cliniques) ;
- retours d'expériences (CREX, RETEX) ;
- e-learning en déployant les formations existantes (ex : Formaconcil®) et en concevant des modules adaptés aux différentes activités de pharmacie clinique.

Ces techniques pédagogiques sont portées par des professionnels préalablement formés à celles-ci.

9. Outils utiles à l'exercice de la pharmacie clinique

Tout comme les techniques pédagogiques requises pour la formation des préparateurs en pharmacie, les outils informatiques sont importants et incontournables dans la pratique de la pharmacie clinique.

Les préparateurs en pharmacie doivent connaître les principes et le fonctionnement des outils et, plus globalement, l'architecture informatique autour de la prise en charge du patient que ce soit en milieu ambulatoire ou hospitalier.

De plus, comme pour tout professionnel de santé, l'accès aux outils informatiques est sécurisé : accès nominatif, profil métier.

Les principaux outils informatiques utilisés dans l'exercice de la pharmacie clinique sont :

- *pour l'environnement patient*
 - DPI, DP, DMP,
 - Logiciel d'Aide à la Prescription (LAP) et Logiciel d'Aide à la Dispensation (LAD),
 - logiciels de conciliation, de bilan de médication,
 - moteurs de recherche,
- *pour l'environnement « bureautique »*
 - Word, Excel, Power Point,
 - plateforme e-learning,
- *pour l'environnement des appuis scientifiques*
 - bases de données sur les médicaments et les dispositifs médicaux,
 - recommandations des sociétés savantes,
 - documentation et recherche scientifique,
 - sites des instances nationales (ANSM, HAS, ANAP, OMEDIT).

L'accès à ces applications devrait être adapté à l'évolution des activités du préparateur en pharmacie (ex : Dossier Pharmaceutique).

10. Synthèse et perspectives

L'universitarisation de la formation de préparateur en pharmacie, le rehaussement statutaire récent dans le cadre du Ségur et les évolutions des missions du pharmacien en pharmacie clinique tant à l'hôpital qu'en ambulatoire doivent nous conduire à s'interroger sur les activités du préparateur en pharmacie. Le tableau 3 synthétise les interventions possibles du préparateur en pharmacie selon les missions de pharmacie clinique et les pré-requis.

Dans la continuité de cette réflexion, il apparaît également essentiel de se pencher sur le cadre du métier de préparateur en pharmacie pour y intégrer de telles évolutions tout en redéfinissant la nécessaire interaction « pharmacien / préparateur en pharmacie » en termes de responsabilité et d'habilitation du préparateur en pharmacie, ceci dans l'objectif de sécuriser l'exercice de chaque acteur au bénéfice de la prise en charge du patient.

Les modèles organisationnels de prise en charge des patients et de développement de la pharmacie clinique sont à faire évoluer en intégrant le préparateur en pharmacie et en respectant un continuum entre les secteurs hospitalier, médicosocial et ambulatoire (soins primaires).

11. Projets, documents et outils de la SFPC

Exemples de projet de recherche type PREPS, PRI impliquant des préparateurs en pharmacie

- CHU Nîmes. MEDREV : Impact de la mise en œuvre d'un suivi pharmaceutique collaboratif dans la prise en charge médicamenteuse à l'admission des patients d'au moins 65 ans.
- CHU Tours. REPHVIM : Impact des transmissions pharmaceutiques Hôpital-Ville sur la prise en charge médicamenteuse des patients sortant d'hospitalisation : essai randomisé en cluster en cross-over.
- CHU Tours. GREPH : Mise en place d'un Plan Pharmaceutique Personnalisé chez les patients transplantés rénaux et/ou hépatiques : essai randomisé en cluster de type stepped-wedge.
- CH Le Mans. ICOCON : Intérêt de la CONCiliation médicamenteuse pour assurer la CONTinuité du traitement à la sortie de l'établissement.

Documents & Outils SFPC (accessibles sur le site internet de la SFPC : <https://sfpc.eu/>)

- Préconisations pour la pratique de conciliation des traitements médicamenteux en Hospitalisation A Domicile (HAD), 2017.
- Préconisations pour la pratique des bilans partagés de médication, 2017.
- Lexique de Pharmacie Clinique, 2021.
- Kit « Posture en entretien », 2022.
- Recommandations de bonnes pratiques - bonnes pratiques de pharmacie clinique, 2022.

12. Bibliographie

1. Allenet, B. *et al.* De la dispensation au plan pharmaceutique personnalisé : vers un modèle intégratif de pharmacie clinique. *Pharm. Hosp. Clin.* **54**, 56–63 (2019).
2. Lexique de la Pharmacie Clinique 2021. *Pharm. Hosp. Clin.* **56**, 119–123 (2021).
3. Recommandations de bonnes pratiques – bonnes pratiques de pharmacie clinique. *Pharm. Clin.* **57**, 108–124 (2022).
4. Irwin, A. N., Ham, Y. & Gerrity, T. M. Expanded Roles for Pharmacy Technicians in the Medication Reconciliation Process: A Qualitative Review. *Hosp. Pharm.* **52**, 44–53 (2017).
5. Fera, T., Kanel, K. T., Bolinger, M. L., Fink, A. E. & Iheasirim, S. Clinical support role for a pharmacy technician within a primary care resource center | American Journal of Health-System Pharmacy | Oxford Academic. 139–144.
6. Duwez, M., Valette, A., Foroni, L. & Allenet, B. Implication du préparateur en pharmacie hospitalière dans le déploiement de la conciliation des traitements médicamenteux en France : représentations et engagement des préparateurs. *Ann. Pharm. Fr.* **77**, 168–177 (2019).
7. Roland, C. Roles and impacts of pharmacy technicians: a literature review. **38**, 12 (2019).
8. Lattard, C. *et al.* Optimisation des dispensations réalisées par les préparateurs en pharmacie : démarche qualité en rétrocession. *Ann. Pharm. Fr.* **79**, 207–215 (2021).
9. Busnel, C., Ludwig, C. & Da Rocha Rodrigues, M. G. La complexité dans la pratique infirmière : vers un nouveau cadre conceptuel dans les soins infirmiers. *Rech. Soins Infirm.* **140**, 7–16 (2020).
10. Arrêté du 9 mars 2018 portant approbation de l'avenant 12 à la convention nationale du 4 mai 2012, organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie.
11. Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche - Légifrance. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041870142>.
12. Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux modalités de dépôt et d'examen des candidatures pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.
13. Arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L. 5125-5 du code de la santé publique.
14. Décret n° 2021-707 du 3 juin 2021 relatif à la télésanté. 2021-707 (2021).

Tableau 3 : Synthèse des interventions possibles du préparateur en pharmacie selon les activités de pharmacie clinique et les pré-requis correspondants.

Activité	Intervention possible du préparateur en pharmacie	Pré-requis
Dispensation des produits de santé	<p>EVALUATION DE LA CONFORMITE POUR ABOUTIR A LA RECEVABILITE DE L'ORDONNANCE - en officine et à l'hôpital : validité de l'ordonnance et identité du patient ; régularité formelle de l'ordonnance ; qualification du prescripteur selon les médicaments prescrits ; recueil de l'accord de soins et réalisation des examens préalables et/ou périodiques auxquels la délivrance de certains médicaments est, le cas échéant, subordonnée. - à l'hôpital : respect des règles de prescription; référence à un protocole établi le cas échéant ; qualification du prescripteur selon les médicaments prescrits</p> <p>DETECTION DES ELEMENTS D'ANALYSE DE LA PRESCRIPTION (ex : interactions, incompatibilités, redondances) : - dans le cadre de l'utilisation d'un logiciel d'aide à la dispensation (LAD) certifié. - après avoir déclenché les contrôles de sécurité du LAD sur l'ordonnance à traiter ainsi que sur les ordonnances en cours de validité (traitement global du patient).</p> <p>RENOUVELLEMENT DE DELIVRANCE D'ORDONNANCE AYANT DEJA ETE DISPENSEE : - sans modification, en l'absence de message de sécurité de la part du logiciel d'aide à la dispensation et/ou du système d'information (lorsqu'il est accessible) pour des patients avec une ou plusieurs pathologies documentées, ceci en l'absence de signalements émanant du patient ou de son aidant.</p>	
Bilan de médication comprenant la Conciliation des traitements médicamenteux (CTM)	<p>CONCILIATION MEDICAMENTEUSE A L'ADMISSION - Repérage des patients - Recueil des informations - Synthèse des informations et élaboration du bilan médicamenteux - Partage et exploitation du bilan médicamenteux - Participation à la transmission d'informations sur les traitements médicamenteux - Traçabilité des données dans le Dossier Patient en accord avec l'HAS, les informations peuvent être renseignées par un membre de l'équipe pharmaceutique mais doivent être validées par un pharmacien.</p> <p>CONCILIATION MEDICAMENTEUSE A LA SORTIE - Repérage des patients - Réalisation du bilan de sortie - Participation à la transmission d'informations sur les traitements médicamenteux de sortie (patient, aidant) - Actions de coordination hôpital / ville - Traçabilité des données dans le Dossier Patient en accord avec l'HAS, les informations peuvent être renseignées par un membre de l'équipe pharmaceutique mais doivent être validées par un pharmacien.</p> <p>BILAN PARTAGE DE MEDICATION A L'OFFICINE - Repérage des patients - Prise de RDV et rappel patient - Préparation des historiques de dispensations - Traçabilité des données dans le Dossier Patient en accord avec l'HAS, les informations peuvent être renseignées par un membre de l'équipe pharmaceutique mais doivent être validées par un pharmacien.</p>	<p>Formation initiale et continue</p> <p>Compagnonnage</p> <p>Evaluation des compétences</p> <p>Habilitation</p> <p>Logiciels métiers disponibles (LAP / LAD)</p>
Entretien pharmaceutique	<p>ENTRETIEN PHARMACEUTIQUE - Entretien pharmaceutique ayant comme objectif un recueil de données (conciliation médicamenteuse d'entrée) - Entretien dans le cadre de la conciliation de sortie (sauf situation complexe identifiée par le pharmacien à la validation du bilan médicamenteux de sortie) pour explication du traitement de sortie et des modifications qui ont eu lieu par rapport à l'entrée uniquement - Entretien d'adhésion : le préparateur en pharmacie peut aider au repérage, l'identification des patients et réaliser une première évaluation préalable à cet entretien.</p>	
Plan de prise	<p>REDACTION D'UN PLAN DE PRISE & PRESENTATION DU PLAN DE PRISE Le préparateur en pharmacie peut rédiger un plan de prise, qui sera validé par un pharmacien, et le présenter au patient dans les situations suivantes : - dans le cadre d'une conciliation de sortie, - sur demande d'une unité de soins avant la sortie d'un patient, - en ville, sur identification d'un patient (demande du patient, d'un prescripteur, d'un Infirmier Diplômé d'Etat, d'un aidant, etc.) en lien avec complexité d'une prise en charge.</p>	
En transversal	<p>CONSEIL DE BON USAGE DES PRODUITS DE SANTE PARTICIPATION AUX DEMARCHES QUALITE ET GESTION DES RISQUES PARTICIPATION A DES TRAVAUX, PROGRAMMES DE RECHERCHE</p>	

Rédacteurs - Groupe de travail du GT PeP's

Patrick BEGUIN Paris (*préparateur en pharmacie, officine*)
Catherine CHENAILLER CHU Rouen (*pharmacien, hôpital*)
Anne-Laure DEBRUYNE CH Charles Perrens (*pharmacien, hôpital*)
Sylvette GARRIGOU AURAL Strasbourg (*préparateur en pharmacie, hôpital*)
Bénédicte GOURIEUX CHU Strasbourg (*pharmacien, hôpital*)
Julien GRAVOULET Leyr (*pharmacien, officine*)
Marie-Hélène GRONGNET CLCC Rouen (*préparateur en pharmacie, hôpital*)
Elsa JOUHANNEAU CH Le Mans (*pharmacien, hôpital*)
Sandrine MASSERON Bry-Sur-Marne (*pharmacien, officine*)
Christelle MOUCHOUX CHU Lyon (*pharmacien, hôpital*)
Xavier POURRAT CHU Tours (*pharmacien, hôpital*)
Clarisse ROUX-MARSON CHU Nîmes (*pharmacien, hôpital*)
Stéphanie SATGER-APACK Lorient du Comtat (*pharmacien, officine*)

Relecteurs dont membres du Conseil d'Administration et du Conseil Scientifique - validation au CA du 06/10/2022

Benoit ALLENET
Imane BADRAN (Commission junior)
Jean-Didier BARDET
Thierry BEROD
Delphine CABELGUENNE
Marie-Camille CHAUMAIS
Catherine CHENAILLER
Rémy COLLOMP
Florian CORREARD
Muriel DAHAN
Anne-Laure DEBRUYNE
Anne-Charlotte DESBUQUOIS
Antoine DUPUIS
Félicia FERRERA
Bénédicte GOURIEUX
Julien GRAVOULET
Stéphane HONORE
Jean-François HUON
Sandrine MASSERON
Céline MONGARET
Stéphanie MOSNIER THOUMAS
Christelle MOUCHOUX
Arnaud POTIER
Sonia PROT-LABARTHE
Clarisse ROUX MARSON
Eric RUSPINI
Laurence SPIESSER ROBELET



Toutes les publications de la SFPC sont téléchargeables sur
www.sfpc.eu